

# Vivre à Nanteau

Bulletin d'information  
de la commune de  
Nanteau-sur-Essonne

n° 28 – mai 2017



## Le mot de Madame le Maire

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonais,

J'ai le plaisir de vous adresser ce numéro de notre bulletin d'information, le premier de cette année, dans lequel vous trouverez l'actualité de notre village.

Comme tous les ans au mois d'avril, le conseil municipal a voté le 4 avril 2017 son budget primitif pour l'année en cours.

A part les travaux ponctuels de voirie, le « gros » investissement de 2017 est la réhabilitation de l'assainissement des bâtiments communaux, dont les travaux sont déjà achevés.

Malgré une baisse progressive des dotations de l'Etat (DGF) et l'augmentation du FPIC (un fonds de péréquation intercommunale), la commune n'augmente pas sa part des taxes locales. Du fait de notre intégration dans une nouvelle intercommunalité, il n'y aura pas d'impact non plus sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, à l'exception toutefois de la réévaluation des valeurs locatives qui se monte à 0,4 % en 2017. En effet, l'EPCI -pour nous la communauté de communes du Pays de Nemours- se substitue à la commune pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle.

Depuis trois ans, une vingtaine de dispositifs d'assainissement sur un total d'une centaine, tous classés « Priorité 1 » sur la commune, ont été mis aux normes dans le programme de réhabilitation du SPANC (Service public d'assainissement non collectif). Les propriétaires ont tous bénéficié des aides de l'Agence de l'Eau et du Département pour la réalisation de ces travaux, et dans certains cas aussi des aides de la Région. Nous ne pouvons que regretter que l'Agence de l'Eau et le Département n'aient pas reconduit les subventions dans leurs programmes environnementaux de lutte contre la pollution. Désormais, il reste l'éco-prêt à taux zéro pour financer les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Pour la période estivale, je vous propose quelques rendez-vous : pour les amateurs de fête, de commerce et de musique : la grande foire-exposition de la Saint-Jean à Nemours qui aura lieu du vendredi 23 au dimanche 25 juin. Nous offrons à nouveau une journée à la Base de Buthiers pour les « Jeunes » de la commune. Et la fête de notre village avec son vide-greniers traditionnel aura lieu le dimanche 10 septembre.

Je souhaite à toutes et tous un très bel été et d'agréables voyages pour ceux qui partiront en vacances.

Bonne lecture, je reste à votre écoute,  
Helen Henderson



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date effective de notre intégration dans le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN), celle-ci compte 21 communes soit une population de 30 829 habitants. Vous pouvez consulter la nouvelle carte de la CCPN sur le site internet [www.paysdenemours.fr](http://www.paysdenemours.fr).

L'intégration des neuf nouvelles communes se poursuit dans un esprit de dynamisme, d'ouverture et de désir d'avancer ensemble. Toutefois, il y a un peu de changement pour les Nantessonais car la CCPN n'a pas exactement les mêmes compétences que l'ancienne CC « Les Terres du Gâtinais ».

C'est le cas dans le domaine de la garde des petits enfants. A l'avenir les assistantes maternelles seront privilégiées, sachant que la garderie « Les Lutins de la Reine » n'entre pas dans les compétences de la CCPN.

N'y entrent pas non plus les subventions aux associations telles que l'ACAD (aide à domicile) ou l'ESF (sport). Les communes accorderont individuellement les subventions. Un poste a été provisionné en conséquence dans le budget communal.



## Les actualités de la CCPN

### La gouvernance :

Le Conseil communautaire est la structure de débat et de décision de la CCPN. Il est composé de 48 délégués communautaires, dont un délégué pour Nanteau-sur-Essonne (Helen Henderson). Il fixe les grandes orientations de la politique communautaire et vote le budget. Il délibère sur les projets issus des commissions.

Le Bureau de la CCPN se réunit mensuellement et rassemble la Présidente (Valérie Lacroute), les vice-présidents et les maires des communes membres. Il est l'organe de préparation des décisions et a pour but de :

- ✓ statuer sur les axes de travail et les programmes d'actions développés,
- ✓ valider les priorités, les objectifs et le travail des commissions,
- ✓ centraliser les réflexions communautaires,
- ✓ et préparer le Conseil communautaire.

A notre intégration, trois postes de vice-présidents ont été créés pour les délégués des neuf nouvelles communes ; le 9 février 2017 ont été élus :

- ✓ Helen Henderson (Nanteau-sur-Essonne),
- ✓ Gilles Augé (Guercheville),
- ✓ et Philippe Chalmette (Burcy).

**Budget primitif voté le 7 avril 2017 :**

Section de fonctionnement en dépenses et recettes : 18 119 477.50 €

Une section maîtrisée avec des dépenses propres à la CC qui restent limitées.

Section d'investissement en dépenses et recettes : 7 145 370.71 €

Parmi les principales dépenses, en grande partie financées par des subventions, on trouve :

- ✓ la maison de santé pluridisciplinaire et universitaire,
- ✓ la provision pour le numérique,
- ✓ le tourisme,
- ✓ les travaux sur le complexe sportif et de loisirs,
- ✓ les actions pour le développement économique (dont provisions pour acquisitions et travaux de voirie dans le cadre du transfert des ZAE),
- ✓ etc.

**Centre aquatique :**

La gestion et le développement du complexe sportif et du centre aquatique situés sur la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours font partie des compétences de la CCPN. De ce fait, les Nantessonnois bénéficieront des tarifs « résidents » pour l'entrée au centre aquatique avec sa piscine découverte ; l'ouverture de la période estivale est prévue le 1<sup>er</sup> mai.

**Tourisme :**

La compétence «Tourisme » est obligatoire pour toute intercommunalité. Notre commune s'est intégrée à la commission « Tourisme » présidée par Christian Peutot, maire de Faÿ-lès-Nemours.

L'objectif de ce groupe intercommunal de travail est de développer un programme pour la promotion des éléments patrimoniaux remarquables du territoire. Il s'agit à la fois d'attirer l'attention des marcheurs, cavaliers, cyclistes et autres touristes sur une région dont la richesse patrimoniale est trop peu connue, et dans le même temps de promouvoir l'hôtellerie –notamment les gîtes ruraux.

L'une des lignes de force de ce programme, déjà largement mis en place dans les communes initiales, ne se limite pas à son épine dorsale qu'est « L'Eurovéloroute », parcours destiné aux cyclistes qui relie la commune norvégienne de Trondheim en Norvège au célèbre lieu historique de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle en longeant notamment le Loing.

Il s'agit de faire connaître les richesses culturelles, bâties ou naturelles, de l'ensemble du territoire de la communauté de communes. L'entreprise repose (aspect le plus visible) sur des «RIS » et sur des « totems ».

Ces nom ou sigle à consonance barbare recouvrent des panneaux conçus pour ne pas nuire à l'environnement et destinés à attirer l'attention du visiteur sur la commune dans son ensemble (RIS) ainsi que sur les éléments plus particulièrement intéressants (totems). Les RIS sont placés à l'entrée des communes et donnent un aperçu d'ensemble des particularités « à voir ». Les « totems » avoisinent les sites sur lesquels ils donnent quelques informations utiles.

- ✓ Trois RIS seront installés à Nanteau, l'un dans le bourg et les deux autres dans les hameaux de Villetard et Boisminard.
- ✓ Trois « totems » trouveront leur place près de l'église, de la tour de l'ancien château et de l'escalier extérieur de Boisminard.

Nous remercions les propriétaires qui ont eu l'obligeance de donner leur accord pour cette installation. S'y ajouteront une table et trois bancs.

Ce programme n'entraîne aucun coût pour la commune : la CCPN a trouvé des financements dont nous bénéficions donc.

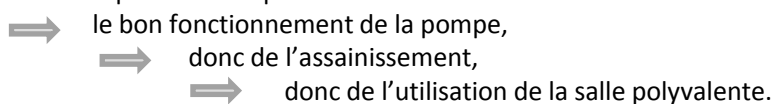
Il ne fait pas non plus double emploi avec le programme « Patrimoine culturel » du Parc naturel régional du Gâtinais français auquel appartient également Nanteau-sur-Essonnes. Ces deux actions sont au contraire très complémentaires, en ce sens que le PNR soutient les projets des communes visant à assurer la préservation et l'entretien de leur bâti vernaculaire, de leur mobilier (au sens large), ou encore le spectacle vivant, tandis que le programme « tourisme » de la CCPN soutient les efforts des municipalités en vue de faire connaître ces richesses.

## Mise aux normes de l'assainissement de la salle polyvalente Jean Herblot

La mise aux normes de l'assainissement des bâtiments communaux a été réalisée. Une fosse toutes eaux est installée et reliée à deux bacs filtres à coco.

Nous avons tous l'occasion, à un moment ou un autre, de nous retrouver dans la salle polyvalente. Il est donc important de mettre l'accent sur quelques bonnes pratiques dans la cuisine et les toilettes. Des affiches apposées aux endroits opportuns vous rappellent ces bons usages (ou plus exactement les mauvais usages à proscrire !).

En effet, l'assainissement fonctionne avec une pompe de relevage ; tout dépôt au mauvais endroit d'un objet non autorisé pourrait compromettre



Et vous conviendrez avec nous qu'il serait dommage de nous passer de l'utilisation de cette salle (et accessoirement des revenus apportés par sa location !).

Merci par avance de votre vigilance et de la vigilance de vos invités le cas échéant.

### Lorsque vous serez dans la salle polyvalente, n'oubliez pas que :

La cuvette des WC n'est pas un endroit où l'on se débarrasse d'éléments solides. Il est interdit d'y jeter les coton-tige, les lingettes\*, les protections hygiéniques, les préservatifs, les couches, les peintures, les substances chimiques, les huiles.

L'évier de la cuisine n'est pas prêt à recevoir des restes solides (aliments, détritiques, ...).

\*La quasi-totalité des lingettes utilisées pour le démaquillage, pour dépoussiérer, nettoyer l'évier de la cuisine ne sont pas biodégradables. Elles ne se désintègrent pas de la même manière ni avec la même rapidité que le papier toilette. Jetées dans les cuvettes des WC, elles provoqueraient des dysfonctionnements importants.

## Inauguration de l'éclairage de l'église et de l'enfouissement des réseaux Rue du Clos Corbin

Cette inauguration a eu lieu le 7 décembre 2016 en présence de M. Boussaingault, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français et de M. Yvroud, Président du SDESM.

Après l'inauguration de l'église, les participants se sont dirigés vers la rue du Clos Corbin pour « couper le ruban » et apprécier la disparition des fils électriques et la mise en place des nouveaux candélabres et lampadaires.

A l'issue de ces cérémonies, un verre de l'amitié a été offert.

Encore une fois, c'est grâce à l'aide financière de nos partenaires que ces réalisations ont pu se faire.



Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) nous a informés avoir inscrit l'illumination de l'église au « Concours Lumières 2017 » du Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique, concours qui récompense un maître d'ouvrage ayant réalisé récemment la mise en valeur par l'éclairage d'un édifice, d'un parc, d'une place, d'un pont, ...

## Travaux sur la rue de la Grange aux Dîmes à l'entrée du bourg

La rue de La Grange aux Dîmes à l'entrée du village souffre de problèmes auxquels il devient urgent d'apporter des solutions : il s'agit d'une route avec des bas-côtés très dégradés et d'un écoulement des eaux pluviales incontrôlé qui aggrave ce phénomène.

Elle est également considérée comme la troisième tranche de l'enfouissement des réseaux.

Un grand projet est donc en cours de réflexion associant les deux types de travaux :

- ✓ dans un premier temps l'enfouissement des réseaux, qui serait poursuivi jusqu'à la fin de la rue de La Grange aux Dîmes ; ces travaux seraient envisagés en 2018 ;
- ✓ dans un second temps, la reprise de la voirie, avec prise en compte du problème d'écoulement des eaux de ruissellement ; ces travaux pourraient être envisagés en 2019.

Si nous employons le conditionnel, c'est parce que le coût d'un tel investissement est important et que ces travaux ne pourront être entrepris que si nous bénéficions de subventions. Aussi, ne prenons pas pour acquis ce qui ne l'est pas à ce jour !

Ce projet explique également que peu d'investissements sont prévus en 2017 afin de constituer une trésorerie permettant de le réaliser.

## Cuisine de la salle des Associations

Un petit meuble de cuisine a été installé sous le plan de travail. Il permet de ranger et donne à la cuisine la touche finale dont elle avait besoin. Un confort de plus pour les associations qui sont les bienvenues dans cette salle.

## ENEDIS (ex ERDF) communique :

Le changement des compteurs EDF pour un compteur Linky va se faire durant la période printemps-été, probablement vers juillet.

La société en charge de ces mises en place est SOLUTIONS 30.

Vous trouverez sur le document joint toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire si vous le souhaitez.

## Que dit le radar pédagogique de la rue de Villiers ?



Il dit que 39 % des usagers dépassent la vitesse autorisée de 50 km/h et, parmi eux, 15 % dépassent la vitesse de 57 km/h.

Certes, nous pourrions être plus positifs en indiquant que 61 % respectent la vitesse.

Il n'en reste pas moins vrai que les infractions sont nombreuses.

Ces chiffres sont basés sur la période de début janvier à début avril, avec une moyenne de 191 véhicules par jour.

Un petit calcul :  $191 \times 39\% = 74$  usagers en infraction par jour ... c'est beaucoup non ?

Bien sûr, il n'y a pas que les Nantessonnais qui empruntent cette route, mais ce serait un beau challenge de se dire que si chacun adoptait un comportement plus responsable et plus civique, nous pourrions faire baisser ce chiffre de 39 %. Nous vous y encourageons. Le « bien-vivre » dans notre village serait également gagnant car il n'y a pas que des véhicules sur cette route, il y a aussi des marcheurs, des coureurs, des cyclistes, les enfants de la base de Buthiers qui font du vélo, ...

## Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Après la réunion publique du 13 janvier à laquelle de nombreux Nantessonais étaient présents, ce dont nous les remercions, le conseil municipal a arrêté le projet de révision du PLU le 31 janvier 2017.

le projet de PLU est désormais entre les mains des nombreuses Personnes Publiques Associées (services de l'Etat, région, département, PNRGF, ...) qui ont trois mois pour donner un avis.

Ensuite sera organisée une enquête publique durant laquelle chacun d'entre vous pourra rencontrer le commissaire-enquêteur et lui faire part de ses remarques ou souhaits. La date vous sera communiquée dès que connue.

Dès à présent, il vous est possible de consulter ce projet de PLU tel qu'il a été présenté à la réunion publique :

- ✓ soit en mairie où vous pouvez consulter une copie papier,
- ✓ soit sur le site internet dans la rubrique Vie Pratique « Urbanisme ».

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que le PLU deviendra exécutoire.

---

## Mise en place d'un permis de démolir

Le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. Il est donc de l'intérêt de la commune de soumettre à autorisation préalable tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire.

C'est le choix de Nanteau-sur-Essonne qui, par délibération du 15 novembre 2016, a institué un permis de démolir.

Ainsi, les démolitions de constructions existantes, quelles qu'elles soient, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction est située sur le territoire de la commune. Il peut s'agir de démolition avec ou sans reconstruction. Dans les deux cas, un dossier sera déposé en mairie en 4 exemplaires et instruit dans les 2 mois.

Le Cerfa n° 13405\*04 peut être téléchargé sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou demandé en mairie.

---

## Extinction complète de l'éclairage public du 15 mai au 18 août

Parmi les nouvelles éco-conditionnalités établies par le Parc naturel régional du Gâtinais français afin de pouvoir bénéficier de subventions, figure l'extinction complète de l'éclairage public la nuit entre le 15 mai et le 18 août.

Le conseil municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public chaque année **entre le 15 mai et le 18 août**.

Cela sera très peu sensible pour les habitants car, en comparant les horaires d'éclairage actuels avec les heures de lever et de coucher du soleil, l'extinction complète de l'éclairage public sera sensible au maximum pendant 1 h le matin et 1 h 30 le soir.

## **Vous le savez, le ramassage des poubelles par le SITOMAP est modifié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Certains d'entre vous se posent encore des questions auxquelles nous tentons de répondre en prenant pour base le règlement du Sitomap.

Le règlement complet est disponible en mairie, téléchargeable sur le site du SITOMAP et en le demandant au 02 38 32 76 20.

### **« Pour la collecte de mes bacs**

✓ Je sors les bacs avant 12 h pour la collecte de l'après-midi. Lorsque le jour de la collecte tombe un jour férié, la collecte a lieu un jour ouvrable suivant, aux mêmes horaires. Les collectes le samedi sont donc autorisées pour remplacer les collectes d'un jour férié.

✓ Je dépose les bacs couvercles fermés afin de permettre la bonne exécution de levage et vidage par les équipes de collecte. Aucun déchet en sac et en dehors ne sera ramassé.

✓ Je fais en sorte que les poignées des bacs soient orientées dans le sens de la voie publique afin d'en faciliter la prise par le l'employé. En effet, ce geste simple pour moi évite à l'employé de faire des gestes répétitifs dans la journée (1 400 bacs ramassés par employé en moyenne).

✓ J'entretiens l'ensemble de mes biens (arbres, haies, ...) afin qu'ils ne constituent en aucun cas une entrave à la collecte ou un risque pour le personnel de collecte.

✓ Après le passage du camion de collecte, je dois rentrer mes bacs dans la journée au maximum.

### **La bonne tenue de mes bacs**

Je les maintiens en bon état de propreté. Ces bacs sont la propriété du SITOMAP. En cas de déménagement, je laisse les bacs qui sont attribués au domicile et non à moi-même.

### **La présentation de mes déchets dans les bacs**

✓ Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs, fermés, dans le bac gris.

✓ Les déchets recyclables sont déposés en vrac dans le bac à couvercle jaune. Ils doivent être vidés de leur contenu. Les emballages ne sont pas imbriqués les uns dans les autres. Les cartonnettes sont pliées ou découpées afin de ne pas gêner le vidage des bacs.

✓ Les déchets ne doivent pas être tassés de manière excessive ou ne doivent pas déborder des bacs. »



Attention, ne mettez pas de cartons en dehors de la poubelle jaune ; les couper ou les plier s'ils sont trop volumineux ; sinon, les porter en déchetterie.



Pour toute commande ou réparation de vos poubelles, contacter le SITOMAP au : **02 38 32 76 20**.

**Le SITOMAP vous fournit ou répare vos poubelles Gratuitement.**

***Le système prévoyant un certain nombre de levées gratuites puis de levées qui seraient payantes n'existe pas à Nanteau-sur-Essonne. La taxe d'ordures ménagères figure dans les taxes foncières.***

Par délibération du 17 janvier 2017 Nanteau-sur-Essonne a adhéré à Rezo Pouce mis en place par le Parc naturel régional du Gâtinais français.

3 arrêts sont mis en place : sur la place de la mairie, à l'abribus Les Prés de Villiers et à l'abribus de Boisminard.

Chaque nouvel inscrit, en tant qu'autostoppeur et/ou conducteur, reçoit un « kit de mobilité ainsi qu'une carte de membre directement à son domicile. Une fois la carte de membre reçue, l'autostoppeur peut utiliser les arrêts Rezo Pouce matérialisés par des panneaux, et le conducteur peut prendre des autostoppeurs aux arrêts. Il n'y a pas de prise de rendez-vous préalable : c'est de l'autostop ! Le conducteur membre de Rezo Pouce est reconnaissable à un macaron collé sur le pare-brise de son véhicule. Autostoppeur et conducteur présentent leur carte de membre au moment de l'embarquement.

Rezo Pouce est aussi ouvert aux jeunes à partir de 16 ans. Pour obtenir une carte de membre spécifique de 16-18 ans, il faut fournir une autorisation parentale et une pièce d'identité du responsable légal lors de l'inscription.

**Inscription gratuite, en mairie ou sur le site [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)**

Mobilité : auto-stop organisé

## REZO POUCE



Pour les petits trajets ponctuels ou réguliers, en complément des moyens de transports existants, le Parc naturel régional du Gâtinais français met en place sur son territoire le **système d'autostop de proximité**, organisé et sécurisé Rezo Pouce.

Le dispositif fonctionne comme de l'autostop ordinaire, sans prise de rendez-vous préalable, à la différence que les usagers (conducteurs et passagers) sont identifiés par une **inscription sur la plateforme Rezo Pouce** et les arrêts de prise en charge matérialisés par un panneau « arrêt sur le pouce ».

L'inscription est gratuite et se fait en mairie ou sur internet.

**Inscrivez-vous et tentez l'expérience !**

Pour plus d'informations  
et trouver les arrêts près de chez vous :  
[www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

Anis Marin  
Chargée de mission éco-mobilité  
a.marin@parc-gatinais-francais.fr  
Parc naturel régional du Gâtinais français  
20 bd du Maréchal Lyautey  
91490 Milly-la-Forêt  
Tél. : 01 64 98 73 93  
[www.parc-gatinais-francais.fr](http://www.parc-gatinais-francais.fr)




### SNCF – Ligne D du RER entre Malesherbes et Paris

La SNCF a annoncé sa nouvelle offre de service pour le RER D à l'horizon 2019 avec une correspondance à Corbeil-Essonnes ou Juvisy-sur-Orge. Il s'agirait donc de la fin des trains directs pour les habitants qui prennent leur train dans l'une des gares situées entre Corbeil-Essonnes et Malesherbes.

Suite à la présentation de ce projet, Nanteau-sur-Essonne a signé une motion proposée par le Parc naturel régional du Gâtinais français pour s'opposer à :

- ✓ La dégradation des conditions de déplacement des voyageurs de la branche Malesherbes/Corbeil, avec une correspondance supplémentaire à la gare de Juvisy-sur-Orge,
- ✓ L'absence de proposition de solutions alternatives, comme des liaisons directes entre Corbeil-Essonnes et Paris, ainsi que des travaux de décroisement des flux de Corbeil supprimant les conflits de circulation,
- ✓ La non-amélioration des temps de parcours des voyageurs de la branche Malesherbes-Corbeil,
- ✓ Le rajout d'une correspondance supplémentaire aux voyageurs du sud Essonne, qui viendra une nouvelle fois se rajouter aux problèmes de ponctualité récurrents des RER de la ligne D.

Une pétition est en ligne sur le site internet du Malesherbois.



## Carte nationale d'identité

Depuis le 28 février 2017, la mairie de Nanteau-sur-Essonne ne reçoit plus les demandes de cartes nationales d'identité. Celles-ci, comme les passeports, ne peuvent être enregistrées que dans les mairies équipées de bornes biométriques. Les plus proches de nous sont les mairies de Malesherbes, Nemours et Fontainebleau.

Les pré-demandes de CNI se font sur internet. Pour connaître les documents à avoir et le processus à suivre pour ces pré-demandes, voici le site à consulter :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Actualite-du-prefet/Annee-2017/Modernisation-de-la-delivrance-des-cartes-d-identite-a-partir-du-mardi-28-fevrier-2017>

La mairie de Nanteau-sur-Essonne reste à votre disposition pour vous aider dans cette démarche. Ainsi, si vous n'êtes pas à l'aise avec internet, n'hésitez pas à venir à la mairie où la secrétaire vous apportera son aide.

## Autorisation de sortie de territoire pour les enfants mineurs

Depuis le 15 janvier 2017, tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire. L'un des parents titulaire de l'autorité parentale devra télécharger le formulaire d'autorisation de sortie du territoire sur le site Service Public :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

- ✓ Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr)),
- ✓ Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire ; le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans,
- ✓ Original du formulaire cerfa n°15646\*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

La mairie est à la disposition des parents qui n'auraient pas internet pour les aider dans ces démarches.

## Conciliateur de justice

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un Conciliateur de Justice. C'est un moyen simple, rapide et gratuit et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

Voici leurs coordonnées :

Maison de la Médiation 240 bis rue Grande - 77300 Fontainebleau - tel 01 60 74 64 84

Conciliateur	Permanence chaque mois
Gérard Beaubrun	2 <sup>e</sup> jeudi après-midi sur RV
Philippe Bollet	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mardi après-midi, sur RV
Roland Canda	4 <sup>e</sup> vendredi après-midi, sur RV
Henri Dorizon	1 <sup>er</sup> jeudi matin, sur RV

## Plan Canicule

Comme chaque année, nous invitons les personnes qui souhaitent qu'une aide leur soit apportée en cas de canicule cet été, à se faire connaître en mairie, soit en téléphonant, soit en venant en mairie aux heures d'ouverture. N'hésitez pas à vous faire connaître.



---

## Gestion des épisodes de pollution atmosphérique

Les media nous informent de ces épisodes de pollution atmosphérique (qui ne sont pas aussi respectueux de notre pays que le fut le nuage de Tchernobyl !). Bien qu'habitant un petit village rural, nous ne sommes pas à l'abri de ces pics de pollution. Alors faisons en sorte de ne pas aggraver ces situations, par exemple :

- ✓ en respectant les restriction de la circulation des véhicules les plus polluants, même si ces restrictions ne s'appliquent qu'à l'intérieur du périmètre délimité par l'A86, à l'exclusion de celle-ci,
- ✓ en pratiquant le covoiturage,
- ✓ en ne brûlant pas de déchets végétaux dans les jardins,
- ✓ en sortant les vélos du garage, etc.

Nos poumons nous en seront reconnaissants, surtout ceux des enfants et des personnes fragiles.

---

## Dépistage du cancer

Régulièrement, l'assurance Maladie nous rappelle que la prévention est le meilleur médicament pour de nombreuses maladies.

C'est vrai pour le cancer colorectal.

C'est vrai pour le cancer du sein.

Alors, si vous avez entre 50 et 74 ans, l'Association pour le Dépistage des cancers en Seine-et-Marne (ADC77) vous invite par courrier

- ✓ à retirer un test de dépistage du cancer colorectal chez votre médecin. Le test et son analyse sont pris en charge à 100% par l'assurance Maladie, sans avance de frais de votre part.
- ✓ à faire une mammographie (radiographie des seins), gratuitement

Pour en savoir plus, allez sur le site Ameli : <http://www.ameli-sante.fr/resultrechoffres.html> ou venez vous renseigner en mairie.

---

## Formation aux gestes de premiers secours

Cette formation a connu un beau succès. Les personnes qui l'ont suivie –et les autres- peuvent, pour une petite « révision », aller sur le site :

<http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels>

Et télécharger le document : Recommandations relatives à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)

[PSC 1 \(version 2017\)](#)

Télécharger : [Format pdf \[0,61 MB\]](#)

Ce document est également disponible sous forme papier en mairie.

### Horaires de la sieste

Pour que chacun puisse vivre un été tranquille, voici un petit rappel des heures auxquelles l'usage des engins bruyants, tondeuses à gazon et autres engins, est autorisé :

Jours	Horaires autorisés
Du lundi au vendredi	De 7 heures à 20 heures
Le samedi	De 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures
Les dimanches et jours fériés	De 10 heures à 12 heures



### Nettoyage des chemins

Quelques uns des acteurs



Le résultat de l'action



*Une fois encore, merci à toutes et à tous pour leur engagement !*

### L'Amicale Des Aînés Ruraux « ADAR » communique :

L'ADAR est ouverte à tous les retraités de plus de 50 ans qui résident sur l'ex-canton de La Chapelle-la-Reine, soit 18 communes. Toutefois, elle accueille des adhérents des communes limitrophes ayant une attache particulière avec notre entité. Le nombre d'adhérents est actuellement proche de 300.

Nos principales activités sont orientées vers les loisirs et les rassemblements festifs, nous assurons l'animation dansante avec des prestations de choix. Nous proposons également des sorties au théâtre, des visites instructives d'une journée, des voyages touristiques. Voici quelques exemples de ce que nous proposons pour 2017 : voyage dans le Morbihan en juin, voyage en Corse en septembre, spectacle Les Bodins à Orléans le 1<sup>er</sup> octobre et encore un grand nombre de visites et sorties à définir.

Vos interlocuteurs à Nanteau-sur-Essonne :

Mme Claudine BAFFOY pour tous renseignements. Tel 01 64 24 11 02

M. Alain LE PAPE pour l'adhésion, la cotisation étant de 13€ par an. Tel 01 64 24 13 67



**La question que vous ne vous posez pas forcément ....  
mais à laquelle nous répondons :**

**Quand et pourquoi la mairie pavoise-t-elle ?**

Vous connaissez une partie de la réponse : le drapeau français est sorti le 8 Mai, le 14 Juillet , le 11 Novembre ; mais pourquoi le 8 juin ou le 25 septembre ?

Lorsque vous voyez le drapeau français sur la façade de la mairie, vous n'en connaissez pas forcément l'explication. Alors, voici ces dates et explications pour 2017 :

- |                       |  |
|-----------------------|--|
| ✓ Dimanche 30 avril   | Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation  |
| ✓ Lundi 8 mai         | Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 – Journée de l'Europe   |
| ✓ Dimanche 14 mai     | Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme   |
| ✓ Samedi 27 mai       | journée nationale de la Résistance   |
| ✓ Jeudi 8 juin        | Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine  |
| ✓ Dimanche 18 juin    | Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi |
| ✓ Vendredi 14 juillet | Fête nationale (loi du 6 juillet 1880)   |
| ✓ Dimanche 16 juillet | Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et hommage aux « Justes » de France    |
| ✓ Lundi 25 septembre  | Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives  |
| ✓ Jeudi 2 novembre    | Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France et à leurs familles   |
| ✓ Samedi 11 novembre  | Commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'Armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France     |
| ✓ Mardi 5 décembre    | Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie      |

### **Journée des Jeunes Nantessonnais du début de l'année 2017**

Le CCAS de la commune a proposé un après-midi de jeux et de spectacle à la Salle Jean Herblot le samedi 21 janvier.

Le goûter a été très apprécié par la vingtaine de jeunes présents, surtout les gaufres réalisées sur place !



[www.nanteau-sur-essonne.fr](http://www.nanteau-sur-essonne.fr)

Après une période de sommeil, le site internet de Nanteau-sur-Essonne se réveille.  
Mylène Ludger, notre secrétaire, a pris l'initiative de le faire vivre à nouveau et nous l'en félicitons.

Ainsi vous pourrez y trouver régulièrement les procès-verbaux des conseils municipaux, les copies du bulletin municipal « Vivre à Nanteau », l'agenda ainsi que toute information qui nous semblera importante de vous communiquer.

Vous y trouverez l'avant-projet du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous invitons à aller y faire un tour et à nous communiquer vos remarques éventuelles.

### Naissances

Théo ROZÉ le 25 janvier 2017  
Léandro MOREIRA le 12 février 2017

### Décès

Madame Françoise FLIEDER, le 5 avril 2017

Deux jeunes hommes sont décédés d'un accident de voiture sur la commune dans la nuit du 5 décembre 2016. Ils habitaient Melun. Ils avaient 20 et 22 ans.

### Bus socioculturel itinérant « Underground Café »

Date de son prochain passage le 29 mai 2017 de 16h30 à 19h00.

Retenez la date. Quelques jours avant l'événement un flyer sera distribué dans vos boîtes aux lettres pour rappel.

Petits et grands, venez rejoindre le "Grounders club" pour se rencontrer et partager ensemble un petit moment de détente.

Elections présidentielles :	7 mai 2017
Cérémonie du 8 Mai :	à 11 heures devant la mairie
Elections législatives :	11 et 18 juin 2017
Fête de Nanteau :	10 septembre 2017



pense bête

**Fête de Nanteau**  
**Vide-greniers**  
**10 septembre**  
**Notez-le sur votre agenda et mettez un post-it sur le frigo !**

### Ouverte le mardi et le vendredi de 16 heures à 18 h 30

Le Maire et/ou les adjoints présents de 17 heures à 18 h 30  
Madame le Maire peut recevoir le samedi matin sur rendez-vous pris à la mairie  
Téléphone : 09 64 45 02 50  
Adresse internet : [nanteau-info@orange.fr](mailto:nanteau-info@orange.fr)